

**Décision N°DEC23-05 portant nomination par intérim de la direction
d'une unité de recherche**

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 712-2 ;

Vu le code de la recherche et notamment l'article L.313-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux en vigueur ;

Considérant le contrat quinquennal de la vague B du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027 ;

Considérant la décision n°DEC22-51 portant nomination de M. Loïc GRARD en tant que directeur de l'unité de recherche UR 4193 Centre de recherche et de documentation européennes et internationales (CRDEI) du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027 ;

Considérant l'indisponibilité de M. Loïc GRARD, directeur de l'unité de recherche UR 4193 Centre de recherche et de documentation européennes et internationales (CRDEI) du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 ;

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Alexis MARIE est nommé directeur par intérim de l'unité de recherche UR 4193 Centre de recherche et de documentation européennes et internationales (CRDEI) du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

Article 2 :

Le directeur général des services de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 4 juillet 2023,
en deux exemplaires originaux,
Dean LEWIS